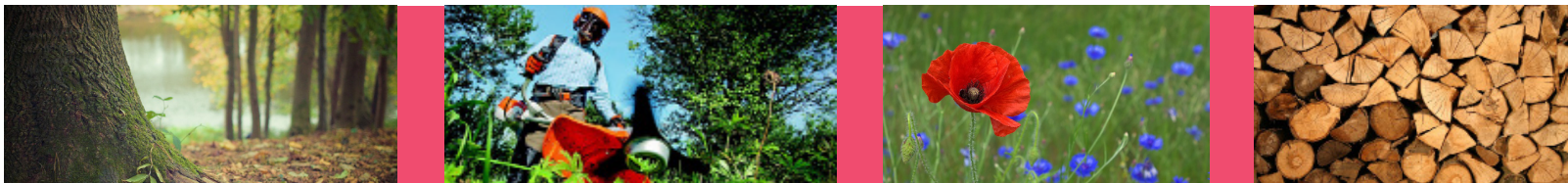


Dossier employeur

Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Autres accords Prévoyance

Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cotpatronale	Assiette	Observations
PAYSAGE (AGRI prévoyance - Accord national)						
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Entreprises du Paysage	0,48 %	0,71 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
DC (AGRI prévoyance)			0,03 %	0,20 %		
Contribution Frais de Santé (MSAT)					23,29 €	23,29 €
FORESTIERS 17 (AGRI prévoyance - Accord national)						
GIT	NC	Exploitations de bois avec code NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière)	0,22 %	0,03 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC			0,005 %	0,195 %		
FORESTIERS 16 (AGRI prévoyance - Accord national)						
GIT	NC	Sylviculture ; Exploitations de bois, avec code NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière)	0,22 %	0,03 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois
DC			0,005 %	0,195 %		
GIT	NC	Exploitations de bois hors NAF 240Z (Services de soutien à l'exploitation forestière) et les scieries	0,59 %	0,67 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
DC			0,22 %	0,20 %		



Dossier employeur

Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

Autres accords Prévoyance

Cotisations/Contributions	Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cotpatronale	Assiette	Observations
GARDE CHASSE/PECHE - Accord national						
DC	NC	Garde chasse - garde pêche	0,20 %	0,20 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
COOPERATIVES AGRICOLES - Accord national						
Contribution Frais de Santé	NC et Cadres		15,12 €	15,12 €	Forfait mensuel	Dès le 1 ^{er} jour
ZOO - Accord national						
GIT	NC	NAF 9104 Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	0,35 %	0,51 %	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 ^{er} jour
DC			à compter du 01/07/2021 : 0,40 %	à compter du 01/07/2021 : 0,61 %		
			0,25 %	0,09 %		



Pour toute création d'entreprise, l'employeur doit effectuer les démarches auprès d'un organisme de prévoyance. La MSA n'effectuera pas d'adhésion automatique.